

Chambre, il incombera au gouvernement de chercher activement un moyen d'employer ces revenus des investissements, c'est-à-dire les loyers, les intérêts et les ressources diverses, à augmenter le revenu des travailleurs, en particulier le revenu agricole net. Le tableau n° 6 traite de la composition du produit national brut.

Le tableau s'intitule «Composition exprimée en pourcentage du produit national brut» et montre qu'en 1949 le revenu net accumulé par les exploitants agricoles grâce à leur production constituait 7.6 p. 100 du produit national brut. En 1966, ce chiffre était tombé à 3.8 p. 100. Ce tableau se fonde sur les données statistiques rassemblées par le ministère des Finances et présentées, je crois, au comité le 28 septembre, mais je ne suis pas sûr de la date.

Le revenu net que la ferme assure aux exploitants a baissé, c'est évident, et non seulement en chiffres absolus, mais par rapport à la majorité des autres éléments qui forment le produit national brut. La main-d'œuvre n'est pas à blâmer, car nous trouvons au premier poste qu'en 1949 le pourcentage des salaires, des traitements et du revenu supplémentaire de la main-d'œuvre, dans le produit national brut, s'élevait à 49 p. 100. En 1966, ce pourcentage n'avait atteint que 50.6 p. 100, c'est-à-dire, à mon sens, une augmentation très légère et presque minimale. Il est donc facile, monsieur l'Orateur, de trouver des statistiques pour justifier les termes de l'amendement dont nous sommes saisis.

A mon avis, il est un autre point plutôt important dans les comparaisons de ce genre. Je songe aux indices du prix de revient par unité de rendement. En examinant le tableau 7 du même document, nous constatons que le revenu net que retirent les exploitants de la production agricole n'a aucunement augmenté de 1949 à 1965 et que, en réalité, il a baissé de 2.8 p. 100. Le fait est qu'en ce qui concerne les travailleurs agricoles, le coût par unité de production a baissé considérablement depuis 1949.

Il faut tenir compte de beaucoup d'autres données statistiques. Je me bornerai à signaler aux membres du Nouveau parti démocratique que la plupart des députés admettent que ce problème se pose depuis longtemps. En présentant des motions à la Chambre, on a cherché à aller au fond de l'affaire, à en découvrir la cause et à faire des recommandations qui permettraient au gouvernement de redresser certaines injustices dans la mesure où il lui est possible de le faire. J'aimerais vous donner lecture d'un extrait de l'amendement que je

n'approuve pas. L'amendement se lit en partie comme il suit:

...cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas présenté de programmes destinés à produire une distribution équitable...

Je ne veux pas manquer de charité envers le Nouveau parti démocratique mais, dans notre pays, il y a encore place—en fait, à mon avis, cela est d'importance capitale pour toute l'économie—pour un rapport direct entre l'effort et la récompense. Si cet amendement vise à encourager le gouvernement à élaborer les programmes qui lui permettront d'établir, au moyen d'ordonnances, une répartition équitable de notre productivité, je m'y oppose. On trouve sans peine dans le monde aujourd'hui des pays où l'expérience a prouvé qu'un rapport direct entre l'effort et la récompense, dans leur économie, n'a pas réussi.

J'ai visité certains de ces pays qui n'ont pu répondre aux exigences fondamentales de la vie: la nourriture, le vêtement et le logement. Ils introduisent un nouveau régime et abandonnent celui qui a été en vigueur pendant les 30 ou 40 dernières années. Ils introduisent un régime de primes d'encouragement parce qu'ils se rendent compte qu'ils n'atteindront jamais notre niveau de vie ou même celui du continent nord-américain avant d'avoir introduit le concept de la récompense directement proportionnelle à l'effort. Certaines des fermes collectives que j'ai visitées pour la première fois en 1965, tiennent un compte exact de la production laitière, céréalière, et porcine. D'après les renseignements obtenus sur place, une fois tous les dossiers compilés on établit une moyenne et quiconque produit au-dessus de cette moyenne touche une prime. Voilà le genre d'encouragement dont les intéressés ont besoin en ce moment pour assurer la production nécessaire à l'alimentation de leur population.

A ma connaissance, tout pays qui a abandonné les mesures d'encouragement que suppose la motion dont je parle, soit le niveau de rendement par rapport à la quantité de travail, a accusé une baisse de sa production. Je suis fier de la production des Canadiens, surtout des cultivateurs, par rapport au nombre d'heures d'apport par homme. Je sais que dans certaines fermes de notre pays, la production par homme est de trois à cinq fois plus élevée, quant au volume, que celle de certains pays qui ont abandonné le régime des récompenses directement proportionnelles à l'effort. Je n'aime pas cette partie de l'amendement, soyez-en assuré.